

Envoyé en préfecture le 07/01/2026

Reçu en préfecture le 07/01/2026

Publié le



ID : 976-200059871-20260103-148\_2025-DE

# Bordereau de signature

## DELIB N°06 SECURISATIOB ARRETS BUS

Signataire	Date	Annotation
ZAHAMATI SAID MAANRIFA, <i>SERCETARIAT</i>	06/01/2026	
Tamimou ABDILLAH, <i>DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens</i>	06/01/2026	
Said Maanrifa IBRAHIMA, <i>President</i>	06/01/2026	 <p>Certificat au nom de SAID MAANRIFA IBRAHIMA (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST), émis par Certinomis - Prime CA G2, valide du 22 sept. 2023 à 13:51 au 21 sept. 2026 à 13:51.</p>
<i>SERCETARIAT</i>		

Dossier de type : CIRCUIT // BUREAUTIQUE DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens PRESIDENT

**Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest**

**Aménagement/Environnement/Transport : Décision de réalisation des travaux de sécurisation des arrêts de bus du réseau TMCO**

**Séance du 03/01/2026**

**Délibération n°06**

**2<sup>ème</sup> convocation**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 40**

**Présents : 5**

**Absents : 35**

**Votants : 5**

**- dont « pour » : 5**

**- dont « contre » : 0**

**- dont abstention : 0**

*Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le mardi 30 décembre 2025, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2<sup>ème</sup> convocation le samedi 03 janvier 2026 à 08 heures 00 dans les locaux de la 3CO à Kahani, sous la présidence de M IBRAHIMA SAID Maanrifa, président.*

**Présents**

CHANFI Bibi, RIDHOI Zaïnabou, IBRAHIMA Said Maanrifa, SAID Mariame, CHANRANI Daoudou,

**Absents**

AHMED COMBO Papa, MOHAMED Zaïnaba, , ATTIBOU Zaïnati, MADI OUSSENI Mohamadi, , ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, RAMA Ahmed. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, MDALLAH Anlamati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH Inchat, AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, , MIKIDADI Madihali, FRADJI Saindou, BOINA Rifay Raim, ANDJILANI Housseni.

**Secrétaire de séance : RIDHOI Zaïnabou**



Dans le cadre de la mise en œuvre prochaine du service public de transport avec le réseau TMCO (Transports Mobilités du Centre-Ouest), la Communauté de Communes du Centre-Ouest s'est engagée à offrir un service de qualité répondant aux besoins de mobilité des habitants du territoire.

Pour garantir la sécurité des usagers et assurer des conditions optimales d'accès au réseau de transport, il apparaît nécessaire de procéder à des travaux de sécurisation des arrêts de bus répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ces travaux comprennent notamment :

- La mise aux normes d'accessibilité des arrêts (PMR - Personnes à Mobilité Réduite) ;
- L'aménagement des abords des arrêts (cheminements piétons, éclairage) ;
- La sécurisation des zones d'embarquement et de débarquement ;
- L'installation ou la rénovation du mobilier urbain (abribus, poteaux, bancs) ;
- La signalétique horizontale et verticale ;
- Les travaux de voirie nécessaires à la sécurisation des accès.

Ces aménagements s'inscrivent dans une démarche de développement durable et d'amélioration du cadre de vie, tout en favorisant l'attractivité du réseau de transport public.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5214-1 et suivants relatifs aux compétences des communautés de communes ;

**Vu** le Code des transports, notamment les articles L. 1231-1 et suivants relatifs à l'organisation des services de transport public ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Centre-Ouest ;

**Vu** la délibération n°27 du 13/03/2025 portant sur la création du service public de transport TMCO ;

**Considérant** la nécessité de garantir la sécurité et le confort des usagers du réseau TMCO ;

**Considérant** l'obligation de mise en conformité des arrêts de transport en commun aux normes d'accessibilité ;

**Considérant** que ces travaux constituent un préalable indispensable à la mise en service effective du réseau TMCO ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### **DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver la réalisation des travaux de sécurisation des arrêts de bus du réseau TMCO sur le territoire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, notamment :

- L'obtention des autorisations nécessaires à toute intervention sur les voiries et domaines routiers non communautaires,



- Le lancement des procédures de consultation des entreprises ;
- La signature des marchés publics correspondants ;
- La signature de toutes pièces et documents relatifs à ces opérations.

**Article 3** : D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 de la Communauté de Communes.

**Article 4** : D'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires institutionnels (État, Département, etc.) pour le financement de ces travaux.

**Fait et délibéré le 03/01/2026**

**Ont signé les membres présents**

**Pour extrait conforme au registre**

**Le président de la 3CO**

**Ibrahima Said Maanrifa**

Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA  
Date : 06/01/2026  
Qualité : Président



**M. IBRAHIMA Said Maanrifa**  
**Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest**